

Modalités et organisation des embarquements sur les navires côtiers et hauturiers de la TGIR Flotte

Version 1 (06/07/2020)

1. Modalités d'embarquement applicables au *Marion Dufresne* opérée par LDAS

A ce jour, l'embarquement est autorisé après confirmation de résultats négatifs aux deux tests suivants :

- 1) un test sérologique réalisé au plus tard deux semaines avant le test RT-PCR du point 2. Si le test sérologique est positif, il devra être interprété par le médecin traitant, et éventuellement confirmé par un test RT-PCR négatif au moins 14 jours après la réalisation du test sérologique initial ;
- 2) un test RT-PCR réalisé par la personne embarquant à l'issue d'un strict respect des mesures barrières à domicile pendant une période minimale de 7 jours (il ne s'agit pas d'un confinement, les sorties sont autorisées avec port de masque et respect des distances minimales).

Si pas d'accès aux tests, l'embarquement n'est autorisé qu'à l'issue d'une période de confinement individuel strict à l'hôtel pendant une période minimale de 14 jours.

A noter que ces modalités propres à LDAS peuvent se confondre ou se rajouter aux contraintes imposées par les autorités aux personnes concernées par l'accès au département de La Réunion. Elles sont remises à jour régulièrement par LDAS. La réunion de préparation de mission organisée par Ifremer/DFO permettra de faire un point précis des modalités applicables à date.

2. Modalités d'embarquement et de travail à bord applicables aux navires côtiers et hauturiers opérés par Genavir

Dans le cadre d'une mise à jour de son Plan de Reprise d'Activité, la direction de Genavir a formalisé un dispositif dans lequel les modalités d'embarquement et de travail à bord des personnels marins et scientifiques sont définies au regard de la situation sanitaire du moment.

2.1. Missions au cours desquelles les équipes scientifiques passent une ou plusieurs nuits à bord.

Les modalités applicables pour les embarquants en France métropolitaine sont celles du tableau ci-après.

Pour les **missions au départ de La Réunion ou de Nouvelle Calédonie**, les modalités applicables pour tous les personnels embarquant sont également celles du tableau ci-après. Elles viennent cependant se rajouter aux contraintes imposées par les autorités aux personnes concernées par l'accès au département de La Réunion ou au territoire de Nouvelle Calédonie. Pour ces personnes venant de l'extérieur, si les modalités d'embarquement appliquées par Genavir sont moins strictes que celles appliquées à l'entrée du Territoire ou du département, seul le protocole d'accès au territoire ou au département s'appliquera.

Dans tous les cas, pour les personnels **embarquant provenant d'une zone confinée**, une période de confinement de 14 jours au port d'embarquement sera nécessaire, même si la situation sanitaire du port d'embarquement est inférieure à SET3.

SE : situation épidémiologique à terre Nota 1	MEN : Modalités d'embarquement Nota 2	MTN : Modalité de travail, de vie à bord, et des interactions navire-terre Nota 2
Pas de situation épidémiologique	Modalités d'embarquement habituelles	Modalité de travail et de vie à bord habituelle Modalités d'interaction bord terre habituelles
SET1 Epidémie peu active	MEN1 <ul style="list-style-type: none"> • Période de prévention à terre avant embarquement = 0 jour • Un test RT-PCR est pratiqué avant embarquement. Pour la réalisation de ce tests et l'attente des résultats le personnel scientifique est hébergé dans une structure choisie par Genavir entre 2 et 4 jours avant la mobilisation de la campagne (respect strict des gestes barrières, pas de participation à des regroupements publics) • Période de « vigilance Epidémiologique » de 14 jours après l'embarquement 	<p>Les modalités de travail et de vie à bord (MTN) dépendent du niveau de risque épidémiologique à bord (MEN)</p> <p>En période de vigilance épidémiologique, les contraintes imposées aux conditions de travail et à la vie à bord sont les déclinaisons des mesures nécessaires pour prévenir la contamination, appliquées aux diverses situations à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contamination directe, de personne à personne : Gestes barrières • Contamination indirecte, via des surfaces contaminées : Désinfection <p>Cette disposition autorise le placement en cabines doubles.</p> <p>Modalités d'interactions entre le bord et la terre</p> <p>Ces modalités sont gérées par une analyse de risque. Des mesures contraignantes sont en place pour ces interactions qui représentent une menace épidémiologique</p>
SET2 Epidémie moyennement active	MEN2 <ul style="list-style-type: none"> • Période de prévention à terre de 7 à 9 jours avant la date de mobilisation de la campagne. Le personnel scientifique est hébergé dans une structure choisie par Genavir (respect strict des gestes barrières, pas de participation à des regroupements publics). • Un Test RT-PCR est inclus dans la période de prévention • Période de « vigilance Epidémiologique » de 7 jours après embarquement 	
SET3 Epidémie très active	MEN3 <ul style="list-style-type: none"> • Période de prévention à terre de 14 jours avant la date de mobilisation de la campagne. Le personnel scientifique est hébergé dans une structure choisie par Genavir (respect strict des gestes barrières, pas de participation à des regroupements publics). • Un Test RT-PCR est inclus dans la période de prévention • Période de « vigilance Epidémiologique » de 7 jours après embarquement 	

Nota 1 :

Les situations épidémiologiques sont évaluées sur la base des indicateurs fournis par Santé Publique France : Taux d'incidence, Taux de positivité, RO. Les seuils de référence retenus sont ceux qui ont été présentés lors de l'allocution du Premier Ministre le 28 mai 2020.

Nota 2 :

Les modalités d'embarquement, de travail et de vie à bord sont établies sur la base des recommandations de l'OMS, de l'OMI, de l'ICS et de la Direction des Affaires Maritimes et en accord avec la médecine des gens de mer. Les modalités de travail et de vie à bord tiennent par ailleurs compte des recommandations des ministères de la santé et du travail (fiches conseils métiers). Genavir met à disposition des équipes scientifiques, les équipements de protection individuelle COVID (masques, lingettes, gel ...) nécessaires au respect des mesures barrière pendant la période de vigilance.

2.2. Missions à la journée sur les navires côtiers.

Pour des embarquements à la journée, le test RT-PCR n'est pas obligatoire pour les personnels embarquant.

L'accueil des équipes scientifiques est fait du matin jusqu'au soir. Durant cette période journalière les équipes scientifiques sont nourries à bord, ont accès aux espaces de travail (pont, laboratoires...) mais n'ont pas accès aux locaux de couchage. Le matin et le soir, les équipes scientifiques sont logées à l'hôtel. Le transfert de et vers l'hôtel, le repas du soir et l'hébergement sont organisés par Genavir et pris en charge financièrement par la TGIR Flotte.

2.3. Organisation pratique des embarquements**Réunion de préparation de mission.**

La réunion de préparation de mission est organisée par Genavir. C'est l'occasion de faire un point précis de la situation sanitaire, d'arrêter la date de réalisation des tests PCR éventuellement nécessaires et de remettre au chef de mission les questionnaires de santé et les attestations d'auto-évaluation qu'il devra faire remplir par son équipe.

Questionnaire de santé

Au moins trois semaines avant tout embarquement, le personnel embarquant auto-évalue son état de santé grâce au **questionnaire de santé**. A cette fin, la liste des critères définissant les personnes vulnérables est jointe au questionnaire. Le questionnaire de santé est un document couvert par le secret médical. Un exemplaire doit être conservé individuellement sous pli cacheté pendant toute la durée de l'embarquement.

Attestation de pré-embarquement

Sept jours avant l'embarquement, en l'absence de risque ou de faits particuliers, chaque embarquant remplit l'attestation de pré-embarquement. Elle est à transmettre à GENAVIR préalablement à l'organisation de la phase de test.

Organisation des tests PCR

Hormis pour les sorties à la journée (§ 2.2), un dépistage (test RT-PCR) est organisé par Genavir qui confirmera aux personnes ayant transmis l'attestation de pré-embarquement, le lieu de rendez-vous et la durée définitive d'hébergement en structure pour la réalisation des tests (cf. situations SE1, SE2 ou SE3). L'acheminement vers le lieu de rendez-vous reste cependant à la charge des participants. Les tests, l'hébergement, les repas, le transport vers le navire sont pris en charge par la TGIR. Les résultats des tests sont centralisés par le Commandant et le Chef de mission. Les personnes testées positivement ne seront pas autorisées à embarquer.